

**APPEL A CANDIDATURE  
ENSEIGNANTS EN UNITE LOCALE D'ENSEIGNEMENT (ULE)  
CENTRE PENITENTIAIRE DE RIOM**

**Accès Personnels enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> Degré**

**Références**

Convention Justice/Education Nationale du 8 décembre 2011,  
Circulaire n°2011-239 du 8 décembre 2011 sur l'enseignement en milieu pénitentiaire,  
B.O n°3 du 19 janvier 2012.  
Décret n°2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service

**Cadre du travail**

L'enseignant en Unité locale d'enseignement, quel que soit son statut, assure ses missions au sein d'une équipe coordonnée par un enseignant Responsable local d'enseignement (RLE). Il est placé sous l'autorité du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) et le contrôle pédagogique des corps d'inspection de l'Education Nationale.

**Spécificités de la mission**

- développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en donnant plus à ceux qui ont le plus besoin (les personnes sans qualification),
- permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes,
- préparer les diplômes ou si besoin, chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de la détention, depuis l'accueil où un bilan des acquis peut-être proposé à ceux qui le souhaitent, jusqu'à la préparation à la sortie, dans une perspective de validation des acquis par des certifications reconnues ou la tenue d'un livret personnel de compétences. L'enseignement participe pleinement à la réinsertion de la personne détenue.

**Organisation du temps de travail**

Pour le premier degré, la durée hebdomadaire d'enseignement est de 21 heures auxquelles s'ajoutent 3 heures hebdomadaires forfaitaires (activités de coordination, de concertation, suivi et évaluation des personnes détenues. Cet horaire est aménagé de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des détenus, parloirs, autres activités). La première année, deux semaines de formation sont obligatoires. Une semaine a lieu à Agen sur le fonctionnement de l'administration pénitentiaire et l'autre à Suresnes à INSHEA sur les pratiques pédagogiques. Une deuxième semaine à l'INSHEA aura lieu la deuxième année d'exercice.

**Conditions d'exercice**

Au sein d'une équipe d'enseignants coordonnée par un responsable local de l'enseignement, les enseignements se déroulent, dans les locaux du Centre pénitentiaire, par groupe de 8 à 12 personnes détenues volontaires.

**Profil recherché**

Enseignants ayant acquis une expérience significative en milieu complexe (SEGPA, EREA, ITEP, CEF, classes relais..). La détention d'un diplôme d'enseignant spécialisé, sera privilégiée.

Capacités d'adaptation à l'environnement, au public et au travail en équipe sont attendues.

Polyvalence dans l'approche pédagogique.

Des qualités relationnelles sont indispensables dans ce travail d'équipe qui requiert une forte cohésion ainsi que des capacités à comprendre les cultures professionnelles des partenaires des autres institutions.

### **Modalités de recrutement**

Les candidats seront reçus en entretien individuel par une commission mixte de recrutement le mercredi 14 mars 2018 après-midi.

L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières en découlant et lui permettre d'exprimer ses compétences et ses motivations pour la fonction.

### **Procédure à suivre**

Les candidatures rédigées sur papier libre seront accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation. Elles seront adressées à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, DDRH, au plus tard le lundi 12 mars 2018 à 12h00, par courrier électronique à l'adresse : [ddrh-ia63@ac-clermont.fr](mailto:ddrh-ia63@ac-clermont.fr).

Les candidatures par mail seront également transmises à :

Karim Touahmia, IEN ASH; [ien-ash63@ac-clermont.fr](mailto:ien-ash63@ac-clermont.fr)

**Et** Julien Velten, Proviseur de l'UPR; [julien.velten@justice.fr](mailto:julien.velten@justice.fr)

Il est souhaitable que les candidats prennent contact avec le RLE pour avoir toutes les précisions sur l'organisation de l'enseignement sur ce site.

Pour toute information sur le poste, contacter :

Karim TOUAHMIA, IEN-ASH : [ien-ash63@ac-clermont.fr](mailto:ien-ash63@ac-clermont.fr) : 04 73 60 98 60

Gloria DIALLO, Responsable Local d'Enseignement (RLE) : 04 63 85 81 38

Julien VELTEN, Proviseur de l'U.P.R : [julien.velten@justice.fr](mailto:julien.velten@justice.fr) : 04 72 91 37 20

Contact DSDEN63-DDRH: Adrien GONDY: 04 73 60 99 84

### **Conditions de nomination**

L'avis de la CAPD sera recueilli. Les candidats retenus seront affectés au 1<sup>er</sup> Septembre 2018 à titre provisoire ou en affectation provisoire à l'année (AFA). Dans le cas d'une affectation en AFA, les personnes retenues restent titulaire de leur poste d'origine.

La nomination à titre définitif pourra être effective au 1<sup>er</sup> Septembre 2019 après avis de l'IEN ASH et de Monsieur le Directeur Académique.